



## Décision de radiodiffusion CRTC 2025-11

Version PDF

Ottawa–Gatineau, le 17 janvier 2025

**Corus Radio Inc.**  
Edmonton (Alberta)

*Demande 2024-0574-5, reçue le 12 novembre 2024*

### CHQT Edmonton – Révocation de licence

1. Corus Radio Inc. a demandé la révocation, avec prise d'effet le 31 octobre 2024, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio AM commerciale de langue anglaise CHQT Edmonton (Alberta), renouvelée pour la dernière fois dans *Diverses entreprises de programmation de radio – Renouvellements administratifs*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-230, 28 juillet 2023.
2. Cette demande fait suite à une réorganisation des stations du titulaire qui desservent Edmonton. Le radiodiffuseur avait échangé les indicatifs d'appel de ses stations d'Edmonton CHED et CHQT en octobre 2024. CHQT était passée à 630 KHz et CHED avait déplacé sa programmation sur la fréquence 880 KHz. CHQT (630AM) a cessé de diffuser le 31 octobre 2024.
3. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Corus Radio Inc. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général